

# PROPOSER AUX AGENTS DE RENCONTRER LE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL



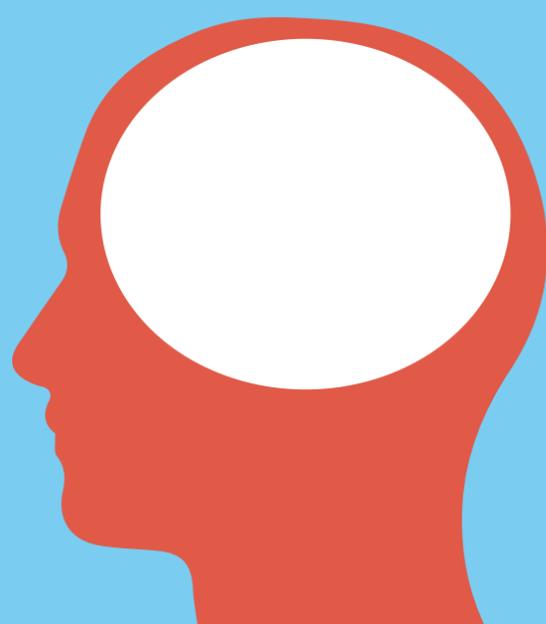
## Les bons conseils

### OBJECTIFS DE L'ENTRETIEN

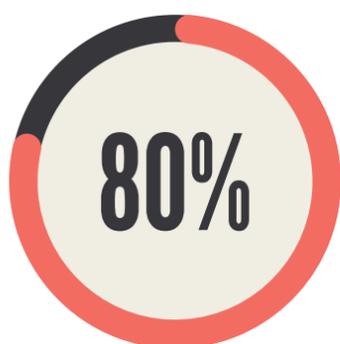
Accompagner les agents à exprimer et à comprendre leurs problématiques dans un cadre d'écoute, de bienveillance et de confidentialité

Réduire les tensions psychologiques et réguler les affects

Remobiliser les ressources internes des agents



*Prestation incluse dans la convention SOCLE dans la limite de trois accompagnements par an. Au delà et pour les collectivités non conventionnées : facturation à l'acte.*



Des agents éprouveraient du stress dans leur travail

*Baromètre « Bien-être au travail » de « La Gazette » et de la MNT*

### STATISTIQUES

Au cours d'une carrière professionnelle, tout un chacun peut être confronté à une situation de travail dégradée, allant d'une simple difficulté temporaire à une véritable souffrance au travail, pouvant ainsi conduire à la maladie et à l'inaptitude.

Une obligation générale de sécurité incombe à l'employeur (article L. 4121-1 du Code du travail). Il lui revient d'évaluer les risques, y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses agents.

### IDÉES REÇUES

"Je ne suis pas faible"

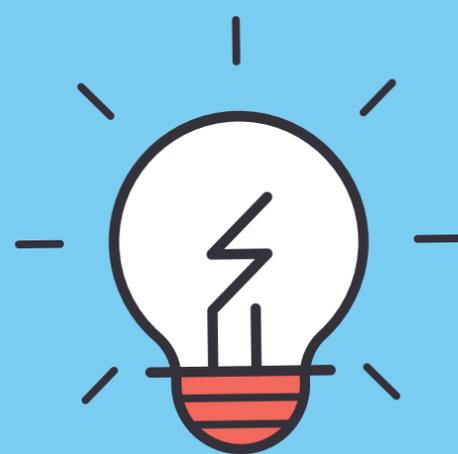
"Je ne suis pas fou"

"Et si les autres l'apprenaient ? j'ai honte"

"Ils veulent me pousser vers la sortie"

"Ca ne m'aidera pas"

"Ils veulent avoir des informations sur moi"



### LES BONS MOTS

Dédramatiser la rencontre avec le psychologue : *"Allez-y si cela peut vous faire du bien. Après tout, ça n'engage à rien. Faites une séance et si cela ne vous convient pas il n'y aura pas d'autres rendez-vous"*



Rassurer sur les conséquences : *"Ça n'est pas parce que vous vous faites accompagner par un psychologue que cela aura des conséquences négatives sur votre travail chez nous"*

Mettre en avant la notion de discrétion professionnelle : *"Il n'y a que M. le Maire et moi-même qui sommes informés et nous resterons discrets afin que les autres agents n'aient pas connaissance de votre rendez vous"*

Camille DEMARET  
Psychologue du travail et des organisations  
03 26 69 99 18  
psychologue@cdg51.fr  
<https://51.cdgplus.fr>